



COMPTE RENDU DE LA VISITE DE LA MAISON DU DEPARTEMENT DE NIMES

LE MARDI 29 octobre 2019

Présents DELARUE Téo, DELORD Elyse, DOMENECH Antoine, DURAND Maël, LLORCA Charlotte, MERCADIER Thibo, MORENO Lisa, OTTONES Lilly, PALAZON Quentin, QUERRIEN Louis, QUILLERIE Danaé, ROCHEBLAVE Anaïs, TRAHINE Margot,

AFR VEYRE Amandine,

MAIRIE Mmes MARTIN Véronique, JOUVE Julie, EXBRAYAT Christiane

8h45 Départ en bus de Calvisson (parking collège)

9h20 Arrivée Archives départementales

9h30 Accueil par Mesdames Giovanna GALAN (chef du service des actions pédagogiques aux archives départementales) et Céline EGEA.

Nous commençons par la visite guidée de l'exposition du peintre Albert André.

Nous poursuivons par la visite guidée des coulisses des archives départementales pour suivre le circuit d'un document de son arrivée dans les locaux jusqu'à son classement.

5 ACTIONS pour décrire le rôle des archives départementales

1 - COLLECTER

La provenance des documents est diverse : collecte des documents administratifs, mairie, justice, commissariat, écoles, hôpitaux, état civil, actes notariés

Le premier acte fondateur des archives est l'extrait de naissance.

Les archives récupèrent les documents authentiques et les originaux qui ne sont plus utilisés dans toutes les administrations.

Les archives permettent aux historiens de rechercher et de vérifier la source des informations nécessaires à l'écriture des livres d'histoire.

2 – CLASSER

Les documents arrivent plus ou moins classés, quelquefois en vrac. Classer, c'est pouvoir retrouver les informations. 40 personnes sont dédiées au classement qui représente 25km (en mètre linéaire) d'archives.

Il existe un plan de classement identique pour toutes les archives départementales depuis la révolution française.

On retrouve en France les archives nationales, départementales, municipales.

3 – CONSERVER

Première action, retirer épingles, trombones et agrafes des documents, ensuite débute la restauration avant la numérisation.

Une fois restaurés, les documents sont définitivement stockés dans « des magasins » protégés du feu, de la lumière et de l'humidité, température (18°).

Le document le plus ancien du département du Gard date du moyen âge, an 815 avant Jésus Christ, époque Carolingienne.

Les archives sont classées dans 33 magasins répartis sur 3 étages.

Le CMJ visite 2 magasins de stockage. Mme Galan montre aux jeunes conseillers des archives de procès terminés rangées dans des petits sacs en jute, d'où l'expression populaire « l'affaire est dans le sac ».

Les documents des archives n'ont pas de prix, ils appartiennent à la nation, à la collectivité : ils ont une valeur historique.

4 – COMMUNIQUER

Il y a au rez de chaussée du bâtiment une grande salle de lecture qui permet de consulter les documents originaux. Exemple : pour des travaux de recherche de généalogie, vérification de cadastre. Ce service gratuit est accessible sur inscription.

Ne sont pas communicables les documents très abîmés, les documents sur des personnes encore vivantes ou non apparentées.

De retour dans la salle dans laquelle nous avons été accueillis le matin, nous avons pu prendre connaissance de documents concernant Calvisson. Il s'agit :

- D'un plan napoléonien
- D'un compoix datant du 17^{ème} siècle (Un compoids, compois ou **compoix** est, entre le XIV^e et le XVIII^e siècle, une sorte de cadastre rudimentaire, avec description, arpentage et estimation de toutes les parcelles, dans les régions françaises de langue occitane).
- D'un registre paroissial, actes de baptêmes (état civil)
- L'état civil 1916/1938
- Actes notariés années 1800
- Cahier de doléances de mars 1789

5 – VALORISER

Grâce au travail des archivistes, des magasiniers, des restaurateurs et des médiateurs nous pouvons réaliser des archives personnelles, consulter les archives communales

Fin de la visite 12h15

Départ à pied pour le restaurant inter administratif

13h30 accueil à la Maison du département, salle Cavilier Bénézet, pour un temps d'échanges avec Mr Christiane Valette, conseiller départemental et Mr Bastien SANNIER, Chef de cabinet.

14h30 visite de l'auditorium et mise en situation de séance des jeunes conseillers avec comme interlocuteurs Mathieu LAURENT, directeur de la communication et Sébastien SAGUER, service juridique de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (Voir reportage photos du département et article midi libre).

16h remise d'une pochette et goûter

16h30 retour en bus à Calvisson (parking collègue)